

Séance du 31 janvier 2023

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mardi 31 janvier 2023 à 20h sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : Desbois Gilles, Barraut Frédéric, Brun Stéphane, Donguy Anne Laure, Guillemenet Sabrina (arrivée à 20h30), Jouveanceaux Jacky, Kielpinski Corentin, Laurenceau Pascal, Lory Lydie, Marchand Annie, Merite Christian, Pinna Cinthia, Emmanuel Racouchot (arrivé à 20h20), Turlot Pauline (arrivée à 20h35)

Excusée : Plouvier Lysiane (pouvoir à Lory Lydie)
Secrétaire de séance : Lory Lydie

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil par mail, qui en ont pris connaissance.

Suite à l'accord de la majorité du Conseil relatif au rapport présenté par les délégués de la commune à l'Entente intercommunale enfance famille lors de cette réunion, une délibération afférente a été rattachée.

Ce dossier concernait la participation aux charges financières, des communes extérieures à St Marcel supportées par la seule commune d'accueil, ainsi que sur la hausse très importante des coûts en matière d'énergies à répercuter.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

Ce procès verbal ne pourra être affiché qu'après validation du Conseil Municipal lors de la séance suivante.

2 – TRAVAUX 2023

Suite aux différentes possibilités d'aides au financement de la part du Grand Chalon, du Département et de l'Etat, il y a lieu de présenter des dossiers dans des délais rapides pour des projets éligibles. La commune peut prétendre à ces aides pour des travaux d'entretien de voirie communale, de sécurité et de réfection pour la clôture des abords du groupe scolaire, ainsi que pour l'aménagement et l'isolation du sas d'entrée au bâtiment périscolaire.

3 – DELIBERATIONS

3.1 : Grand Chalon : FAPC 2023 (subvention entretien voirie)

Stéphane Brun rend compte de la commission voirie qui s'est réunie le 25 janvier 2023 et présente un devis d'une entreprise qui s'élève à 16 509,60 € TTC relatif à la réfection de la voirie en bicouche gravillonné avec renforcement des bords de chaussée, du secteur de la rue du Canizot à la rue de L'Etang du Coin. Le Fonds d'Aide aux Projets Communaux du Grand Chalon prévoit une aide pouvant atteindre 4 000 € sous certaines conditions pour ce type de travaux. Après un tour de table, le Conseil suit l'avis de la commission et se prononce favorablement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3.2 : Département Appel à projets 2023 (clôture)

Dans le cadre du programme de réaménagement des abords scolaires, des travaux concernant le remplacement de la clôture sont envisagés. M le Maire présente un devis pour ces travaux concernant l'installation d'une nouvelle clôture du plateau sportif et des cours du groupe scolaire avec la démolition du grillage existant, puis la pose de panneaux rigides dont certains sur soubassements et avec remplacement des portail et portillons.

Les montants des premiers devis de pose et fournitures reçus s'élèvent à 32 740 € HT. D'autres consultations sont en cours. Après un tour de table le Conseil se prononce favorablement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3.3 : DETR 2023 (subvention isolation sas entrée périscolaire)

M le Maire expose au Conseil que, pour éviter l'entrée d'air froid notamment lors de l'ouverture des portes à l'arrivée des enfants accompagnés d'un parent fréquentant les services périscolaires, l'isolation du sas extérieur par la pose de menuiseries aluminium paraît être une solution efficace.

Il présente un devis concernant l'installation de deux ensembles avec châssis fixes et portes battantes devant le bâtiment périscolaire au niveau de l'accès maçonné réalisé par une entreprise, d'un montant de 18 970 € HT.

Lors du tour de table d'autres possibilités sont envisagées avec le retour, comme avant la crise sanitaire, à la table pour la signature du cahier à l'intérieur de la garderie afin de fermer le hall. Il est fait remarquer que la présence de plusieurs personnes au même moment rend impossible la fermeture de cette porte.

Des subventions sont estimées à :

- DETR (Dotation d'Etat des Territoires Ruraux) 35% du coût total HT
- Et fonds de relance du Grand Chalon : 12 797 €

Après un vote le Conseil valide le projet.

Cette délibération est adoptée à la majorité : par 7 votes pour ; 1 vote contre ; et 7 abstentions dont un pouvoir.

3.4 : Grand Chalon : instruction demandes enseignes RLPi

Ce rapport concerne la demande de prestation de service auprès du Grand Chalon avec l'approbation d'une convention cadre entre la commune et l'agglomération. Un règlement fixe les règles à respecter pour l'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes dès lors qu'elles sont visibles depuis la voie publique. Le RLPi assure la protection du cadre de vie et des paysages tout en garantissant la liberté d'expression, la liberté du commerce et de l'industrie et le bon exercice de l'activité des professionnels de l'affichage.

Cette convention concerne la prise en charge par le Grand Chalon de l'instruction des demandes d'autorisations et des déclarations préalables en matière de publicité. Le pouvoir de décision sur les demandes instruites appartiendra toujours au Maire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3.5 : Grand Chalon : Plan Partenariat de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)

L'intercommunalité a commandé une étude pour faire un état de ce qui existe sur son territoire concernant la démarche de mise en place d'une politique d'attribution et d'équilibre du parc locatif social.

Dans les grandes lignes, l'objectif du PPGDID est de mettre en place un document obligatoire pour les EPCI et ayant fait l'objet d'une concertation avec les communes et les partenaires :

- Une information lisible et harmonisée concernant le logement social
- Des critères objectifs concernant les demandeurs de logements sociaux
- Un travail en commun avec les bailleurs sociaux du territoire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3.6 : Modification du règlement de location de la salle polyvalente

Suite à des incidents répétés, relatifs notamment à l'état des lieux constatés lors de certaines remises des clés après utilisation de la salle, le règlement de la salle polyvalente va être modifié.

Dorénavant plusieurs chèques de caution seront demandés avant la mise à disposition de l'équipement soit :

400 € pour dégradations et non règlement des charges

200 € pour ménage non réalisé correctement.

Et 200€ pour limiteur de son en cas de non respect du règlement remis en mains propres

3.7 : Désignation d'un délégué Entente Intercommunale Enfance Jeunesse

Ce rapport concerne le remplacement pour raison personnelle d'un des trois délégués de la commune à l'Entente Intercommunale Jeunesse.

M le Maire propose sa candidature pour le remplacement de ce délégué, à partir du 1^{er} mars 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3.8 : Autorisation engagement dépenses d'investissement avant le vote BP 2023

L'article L 1612-1 du CGCT autorise l'engagement des dépenses dans la limite de 25% des montants inscrits au budget précédent hors remboursement des intérêts du capital des emprunts en cours (chapitres 20 et 21 sans RAR). M le Maire demande l'autorisation d'engager si nécessaire ces dépenses avant le vote du budget 2023 pour un montant de 1 000 € au chapitre 20 ; de 500 € au chapitre 204 ; et 80 200 € au chapitre 21.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

4 – COMPTES RENDUS DES REUNIONS DIVERSES

4.1 – Conseil communautaire

M le Maire évoque les points débattus lors de la réunion du 6 décembre 2022 au Colisée.

- 18 rapports avec présentation dont le principe du transfert de la piscine de St Rémy dans le domaine des bâtiments d'intérêts communautaire du Grand Chalon. Cette décision devra être validée par la commission d'évaluation des transferts de charges.
- 3 nouvelles personnes ont intégré le bureau communautaire.
- Les tarifs de l'eau pour 2023 sont en légère augmentation : soit 2€ pour une consommation de 100m³, et 10€ pour l'assainissement pour la commune de LANS.
- 2 rapports modificatifs de lignes budgétaires au BP 2022.

Sur ces 18 rapports 15 ont été adoptés à l'unanimité et 3 avec des abstentions (modificatifs BP2022 et piscine de St Rémy).

En ce qui concerne les 28 rapports sans présentation à l'ordre du jour, tous ont été approuvés à l'unanimité.

4.2 : Enfance Jeunesse Famille

Annie Marchand et Pascal Laurenceau ont assisté à la réunion du 25 janvier 2023 avec les communes de l'Entente, hors St Marcel, pour échanger sur les augmentations annoncées par St Marcel. Dans un premier temps, il a été décidé de répondre favorablement à la demande de participation aux charges complémentaires estimées et déficits annoncés afin de conserver un service pour les familles. Une rencontre aura lieu avec la commune organisatrice pour rendre compte de ce retour et envisager un mode de fonctionnement qui pourrait être plus collectif.

4.3 : AG Patrimoine et Mémoires de Lans

Lydie Lory rend compte de la réunion du 17 janvier 2023 :

- Bilan financier positif
- Demande d'un financement pour la création de 2 pupitres et 2 plaques vers la croix. Un devis a été demandé à deux entreprises ; celui de France Urba a été retenu pour un montant de 1 060 € TTC. Le Conseil émet un avis favorable pour la prise en charge de cette dépense.

4.4 : Inclusion Numérique

Sabrina Guillemenet rend compte de la réunion du 31 janvier 2023 au Grand Chalon.

- Les ateliers sont plus courts et ne se dérouleront pas pendant les vacances scolaires
- Utiliser Info public 71 (trouver des renseignements pour sociaux et numériques)
- Le planning prévu pour 2023 se déroulera à Epervans et Châtenoy en Bresse. Si des habitants de Lans se font connaître en mairie, des séances pourront se tenir sur notre commune.

4.5 : Fête du Village du 12 janvier 2023

L'organisation se poursuit pour le repas organisé le 4 mars 2023 et le week-end jeux et brocante des 22-23 avril 2023.

Repas le 4 mars, thème « Les Bronzés font du ski ».

Pour le week end des 22 et 23 avril le maintien des jeux et de la brocante est acté

La prochaine réunion est fixée le 2 février à 20h30.

4.6 : Plan Communal de Sauvegarde

Le plan de la commune devra être révisé. Des réunions vont encore être proposées pour retravailler sur ces documents avec le Grand Chalon.

4.7 Attribution des places dans les structures de la petite enfance du Grand Chalon.

Annie Marchand a assisté à une réunion en ce début d'année : 118 demandes ont été enregistrées pour 35 places disponibles.

4.8 : Ambassadeur de la transition écologique

Stéphane Brun fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 17 janvier 2023.

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1 Visite du Sous-Préfet

M le Sous-Préfet s'est déplacé sur la commune : Après un échange autour de la table du Conseil Municipal avec les élus présents, la délégation a visité l'Etang, la bibliothèque, le restaurant et la garderie périscolaire.

5.2 ONF

Une vente a eu lieu : des chênes (51m³) vendus pour 11 556 € et des frênes (39m³) pour 3 889€.

5.3 Travaux RD123

Les travaux pour l'assainissement sont terminés.

Concernant les enrobés et les endroits abimés dû aux travaux, une réunion avec l'entreprise est programmée le 6 mars 2023 à 14h.

La reprise des travaux d'assainissement est programmée dans le courant du deuxième semestre 2023.

5.4 Réunion pour les voiries de Département à OUROUX le 23 janvier 2023

Les travaux de réfection de la RD123 dans la traversée du village annoncés par les services dans un premier temps en 2024, ne seront pas réalisés dans le calendrier prévu. En effet un délai d'une moyenne de deux ans après le rebouchage des fouilles est respecté pour éviter des problèmes de tenue de l'enrobé sur des travaux récents.

5.5 Lans Auto Sport

Les dates retenues pour les journées Mécafolies sont les 1^{er} et 2 avril 2023

5.7 Fleurissement

Pas de prix cette année.

5.8 Agence régionale de santé

Eau testée en mairie : ok reconnue propre à la consommation.

5.9 Journée citoyenne

La date du 13 mai 2023 est proposée pour organiser la journée citoyenne.

5.10 Ruissellements

Un deuxième programme d'études pour lutter contre les effets des ruissellements est proposé par les services compétents en la matière. A cette fin une réunion a eu lieu au Grand Chalon le 12 janvier 2023 avec toutes les parties concernées. Au vu des travaux prescrits par la première étude de 2018 et restant encore à réaliser, il a été décidé de ne pas donner suite au programme proposé.

5.11 Santé et Handicap

15 personnes ont participé à la soirée du 26 janvier 2023 salle polyvalente animée par les Totors pour la semaine internationale du handicap.

5.12 Spectacles aux écoles

Un spectacle pour les maternelles et un pour les élémentaires ont été proposés aux enfants le lundi 30 janvier 2023.

5.13 – Prochaines dates de réunion des différentes commissions

CCAS	9/02/2023 à 19h
Vote du budget conseil	11/04/2023 à 20h
Commission scolaire	15/02/2023 à 19h
Commission finances	16/02/2023 à 19h
Commission bâtiments	21/02/2023 à 19h

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 2 mars 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire lève la séance à 23h10.